

--:--:--:--

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--:--

DECRET N° 88-390 du 16 Septembre 1988

Portant nomination et promotion à titre exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin de son Excellence Monsieur Hassan Zaki GHAZI, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Arabe d'EGYPTE près de la République Populaire du BENIN.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
GRAND MAITRE DES ORDRES NATIONAUX,

- VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 86-010 du 26 Février 1986 portant création de l'Ordre National du Bénin, modifié par la Loi N° 87-017 du 21 Septembre 1987 ;
- VU le décret N°88-315 du 29 Juillet 1988 portant Composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 85-23 du 06 Février 1985 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Bénin ;
- VU la Décision N° 88-56/ANR/CP/P du 25 AOUT 1988 du Comité Permanent de l'Assemblée Nationale Révolutionnaire autorisant le Président de la République à décerner à titre exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin à son Excellence Monsieur Hassan Zaki GHAZI, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la République Arabe d'EGYPTE près de la République Populaire du BENIN.
- SUR Proposition du Président de la République, Chef de l'Etat, Président du Conseil Exécutif National ;
- LE Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu ;

Δ E C R E T E :

ARTICLE 1ER.- Est nommé et promu à titre exceptionnel et Etranger dans l'Ordre National du Bénin pour prendre rang du 25 AOUT 1988.

.../...

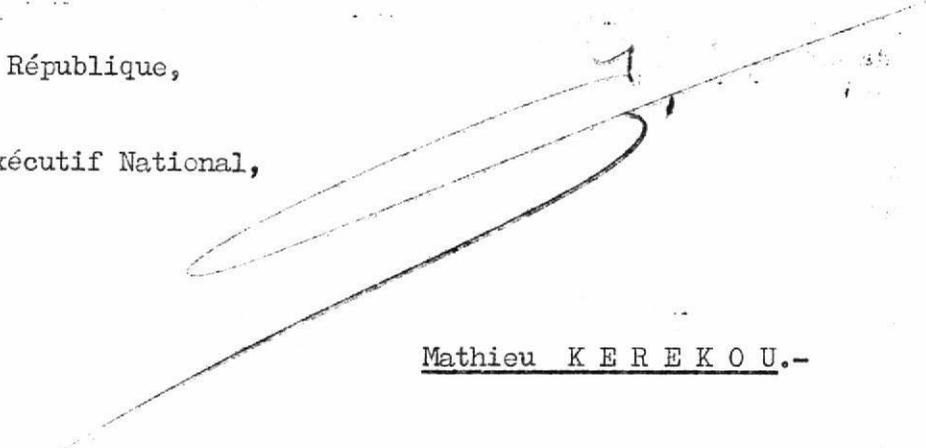
- AU GRADE DE : COMMANDEUR DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN.

- Son Excellence Monsieur Hassan Zaki GHAZI,  
Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire de la  
République Arabe d'EGYPTE près la République Populaire  
du BENIN.

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République  
Populaire du Bénin.

Fait à COTONOU, le 16 Septembre 1988

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat,  
Président du Conseil Exécutif National,



Mathieu K E R E K O U.-

LE GRAND CHANCELLIER DE L'ORDRE NATIONAL DU BENIN,



Barthélémy C H O U E N S.-

Ampliations : P R 8 - CC/PRPB 4 - Ministères 15 - Gde Chanc. 15 - CP/ANR 4 -  
PFC 2 - SGCEN 4 - SPD 2 - ONEPI 2 - DCCT 1 - CSM 1 - BN-DAN 4 -  
DIE-DLC-INSAE 6 - IGE et ses Sections 4 - UNB-FASJEP-INSJA 6 - Préfets 6 -  
JORPB 2 - Intéressés .-